

Lettre-circulaire du **10 août 1992**

OBJET : Sécurité d'utilisation des bistouris électriques chez les patients porteur d'un stimulateur cardiaque implantable.

L'utilisation d'un bistouri électrique chez un patient porteur d'un stimulateur cardiaque implantable **présente toujours** l'un ou l'autre des risques suivants :

- arrêt brutal du stimulateur sans redémarrage après la fin de la manipulation,
- modification aléatoire de la programmation de l'appareil. Cette modification peut intervenir sur les paramètres apparents (rythme, ...) ou ne pouvant être mis en évidence que par interrogation de l'appareil (sensibilité, hystérésis...).

La réaction du stimulateur aux interférences électriques et magnétiques provoquées par le bistouri électrique dépend beaucoup de la technologie du stimulateur donc de son année de conception. De plus, elle dépend du degré de vieillissement de sa source d'énergie.

Ce problème, **qui semblait avoir été résolu** pour les appareils conçus entre 1975 et 1985, se pose de nouveau de façon cruciale pour les appareils conçus et fabriqués depuis 1985.

Compte tenu de la gravité des conséquences qui peuvent en résulter pour le patient, il est demandé de tenir le plus grand compte des recommandations suivantes :

- éviter dans la mesure du possible l'utilisation du bistouri électrique chez un patient porteur d'un stimulateur cardiaque ;
- dans le cas où cette utilisation est nécessaire : "**utiliser un bistouri bipolaire chaque fois que cela est possible**". Lorsqu'il est indispensable de recourir à l'emploi d'un bistouri monopolaire, les précautions suivantes s'appliquent :

Il faut disposer la plaque patient (électrode indifférente) de telle sorte que le cône constitué par la pointe du bistouri et la plaque reste perpendiculaire au plan formé par la stimulateur cardiaque et la sonde de stimulation.

Dans tous les cas, après utilisation d'un bistouri électrique chez un patient porteur d'un stimulateur cardiaque, **il faudra** faire procéder à un **contrôle** du fonctionnement du **stimulateur cardiaque** (paramètres de programmation compris) au décours de l'intervention.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère de la Santé - Direction des Hôpitaux - bureau EM1.

Pour le Ministre et par délégation

Pour de Directeur des Hôpitaux et par délégation

L'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées

Chargé de la Sous-Direction des Techniques Hospitalières et des Systèmes d'Information

Jean CHAPELON

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.
Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier du *Ministère chargé de la Santé*.

<http://www.hosmat.fr>